



**PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

VOUS BONS LOYER
ET BONS EMPLOYEURS

**LES INFORMATIONS
DU CESER**



PLÉNIÈRE DU CESER

Le 14 octobre s'est tenue la plénière du CESER en présence de Renaud Muselier.

Ce fut l'occasion pour les 4 collèges (1^{er} les représentants des employeurs, 2^{ème} les Organisations syndicales, Le 3 et 4^{ème} les associations et l'ESS) de lui poser des questions.

Avenir du Ceser, Nouvelles compétences de la Région, Politique de la Région sur la méditerranée ont ainsi été abordée. De plus nos prochains travaux porteront sur le futur contrat Plan État Région CPER 2021 2027.

Vous trouverez en pièce jointe la lettre du Préfet au Ceser sur ce sujet.

Quand : 14 Octobre 2019

Où : Hôtel de région 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20

Heure : 14h00 - 17h00

Délégation CFDT :

Catherine Alexandrides

Nathalie Brunel

Martine Flacher

Sylvie Gaillard

Didier Serna

Gilles Montaland

Mario Barsamian

Stéphane Mollet



**PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ORDRE DU JOUR



République française

Assemblée Plénière
Convocation

Marseille, le 04 octobre 2019

Madame, Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine Séance Plénière qui se déroulera le :

Lundi 14 Octobre 2019 À 14 H 00
Dans l'hémicycle du Conseil Régional
24, Place Jules Guesde
13002 MARSEILLE

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019,
- 2) Orientations Budgétaires 2020,
- 3) Décision modificative n° 2 - Budget Principal - exercice 2019,
- 4) Département des Alpes de Haute Provence : attribution de compensation au titre de la CVAE,
- 5) Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques,
- 6) La Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- 7) L'innovation touristique,
- 8) Questions diverses

L'ordre du jour définitif sera fixé par le Bureau Exécutif lors de la Séance du 11 octobre 2019. Il tiendra compte de la venue du Président du Conseil Régional, Monsieur Renaud MUSELIER, annoncée en début de séance et dont le format reste à définir.

Comptant vivement sur votre présence,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Marc POUZET



**PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERVENTION AU TITRE DU 2ÈME COLLÈGE

« Monsieur le Président,

Le Gouvernement vient d'engager la démarche d'élaboration des nouveaux Contrats de Plan État-Région 2021-2027. De votre côté vous avez saisi le CESER sur les priorités que vous souhaitez mettre en avant dans ce nouveau CPER.

Le 2eme collège constate de grandes absentes parmi ces priorités par rapport au CPER précédent : l'emploi et la formation qui pourtant sont au cœur des préoccupations affirmées par la Région et par l'État mais aussi la politique de la ville pourtant forte d'enjeux pour notre région.

Dans le même temps, le Gouvernement a décidé d'extraire les infrastructures de transport du CPER pour aller vers un nouveau mode de conventionnement.

Ainsi, des axes pourtant stratégiques pour les populations sont écartés.

Le 2eme collège souhaite connaître quelles sont les réflexions qui ont conduit l'exécutif régional à trancher en faveur des 5 priorités que vous proposez et à en écarter d'autres qui peuvent paraître tout aussi importantes.

Enfin, vous demandez, en matière de décentralisation, que la région expérimente dans trois domaines dont la culture et la réglementation des déchets. Quels objectifs poursuivez-vous en demandant la compétence dans ces domaines précis et en mettant un premier pied dans un droit à la différenciation qui peut être potentiellement porteur de risque pour nos territoires notamment en matière d'égalité ? "



L'exécutif Régional, au travers des orientations budgétaires 2020, devrait présenter sa stratégie avec des priorités clairement affichées ! La CFDT observe, à contrario, un manque de visibilité et de pertinence dans le projet soumis à notre assemblée. Absence de liens avec le SRADDET /document récemment approuvé.

L'impact social des choix annoncés, comme la réduction des dépenses liées aux responsabilités clés de la région (Formation pro, Transports, Lycées) posent la question de la crédibilité des dépenses engagées.

Pour exemples, comment justifier l'investissement non obligatoire dans un Samu-Smur, une nouvelle école de podologie et le budget de la cité scolaire internationale alors que l'exécutif ne respecte pas ses engagements minimaux sur l'aménagement des lycées aux handicaps ?

De plus, la gestion de l'investissement (600 M€ prévu) financé en parti par 105 M€ de vente d'actifs illustre cette gestion sans vision et qui ne cherche qu'une amélioration comptable des indicateurs de performance financière de la collectivité !

Pour la CFDT, dans un contexte d'incertitudes et de risques économiques, où l'état se désengage, la Région Sud répond insuffisamment aux besoins des citoyens et des entreprises !

En effet, quel impact sur les créations d'emplois de qualité, la montée en compétences des personnels, le développement durable des entreprises ? A quand une véritable évaluation des politiques publiques en région ? Le cas des OIR, avec les dispositifs d'aides aux entreprises (FIER) mériteraient là une évaluation de leurs efficacités !.

Le CESER 2 eme chambre de la Région, doit jouer son rôle et par ses analyses objectives permettre à l'exécutif Régional d'affiner ses décisions. Face à ces questions, et avec constance, la rédaction du projet d'avis de la commission situe bien les enjeux !

L'expression des commissions sectorielles, dans le corps même du texte de l'avis, renforce là encore le rôle du CESER sur la question de l'impact social de la politique régionale !

Parce que l'avis en partie traduit notre analyse, et pose la question de l'efficacité des politiques publiques, la CFDT votera l'avis.

[Consulter l'avis du CESER sur les orientations budgétaires sur le site régional ici](https://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2019.10.14_Orientation_Budgetaires_2020.pdf)

https://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2019.10.14_Orientation_Budgetaires_2020.pdf

La Responsabilité sociétale des entreprises, c'est s'interroger sur « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* », selon la définition adoptée par l'Union européenne. Soit précisément la démarche que prône la CFDT pour avancer vers un nouveau modèle de développement soucieux de préserver les droits humains et l'environnement.

Pour notre organisation ce sujet est un marqueur social qui doit devenir incontournable. Que tous les décideurs, les acteurs économiques en prennent conscience nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous tenons à rappeler que dans la notion d'acteur économique, les organisations syndicales jouent pleinement leur rôle.

Comme le souligne l'avis dans l'entreprise, la RSE doit être partagée par tous, et les salariés et leurs représentants doivent y être associés. La Responsabilité sociétale des entreprises doit aussi se lire en responsabilité sociétale et environnementale.

A ce titre la Région a toute sa place comme moteur, pour promouvoir sur son territoire, avec son plan climat une économie performante préservant l'environnement.

Par le biais des contrats de transition écologique, la Région pourrait re-dynamiser des bassins d'emploi dont le modèle économique semble dépassé. Vous l'aurez compris la CFDT remercie la commission Emploi Développement Économique de s'être auto saisie de ce sujet et votera l'avis.

Consulter l'avis du CESER sur la Responsabilité Sociale et Sociétale de l'Entreprise sur le site régional ICI :

https://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2019.10.14_RSE.pdf

La CFDT salue le travail sur l'innovation touristique

On n'a pas oublié les salariés, chapitre 3 et 4, leurs conditions de travail et leur formation. Néanmoins plusieurs questions restent en suspens:

- pluriactivité au travers de son développement par une incitation à la mise en place des groupements employeurs. Il faut permettre une plus grande employabilité tout en luttant contre les contrats précaires et de petite durée.
- le logement des saisonniers: en effet la loi Montagne trace des pistes; celles ci pourraient transposées dans la loi Littoral. La CFDT demande l'implication de la région pour ce faire.
- Les entreprises sous traitantes ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'avis; les salariés des secteurs propreté, sécurité et gardiennage, plate forme téléphonique, etc, sont trop souvent précaires.

Ces remarques faites, la CFDT votera l'avis du CESER.

Consulter l'avis du CESER sur l'innovation touristique sur le site régional ICI :

https://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2019.10.14_L_innovation__touristique.pdf



**PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**COMMENTAIRES
DE LA DÉLÉGATION CFDT**

Le CESER peut sur des sujets thématiques peut soit s'auto saisir (malheureusement trop souvent au vu de la volonté de la Région de ne pas nous impliquer dans la politique régionale) ou être saisi par la Région.

Par lettre au président du CESER, Renaud Muselier vient de nous saisir sur les sujets suivants.

5 G quelles orientations pour la Région ?

Le volontariat territorial des entreprises : enjeux et impacts

Télétravail : quel développement en PACA dans les entreprises et les collectivités publiques.

Nouvelles technologies : services à la personne, un nouveau cadre pour rompre l'isolement des personnes âgées.

Évaluations des politiques publiques.

La politique de la Région en matière d'agriculture et de forêt

SRDEII (schéma régional de développement économique

L'impact de la politique régionale des transports publics sur l'emploi

COP d'avance : impact de la politique régionale sur le développement des énergies renouvelables

Méditerranée du futur, évaluation 3 ans après son lancement.

Au Ceser maintenant par ses avis d'y répondre.